



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

**Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
Séance du jeudi 2 juillet 2026**

N° 6 – D. 02.07.2026

L'an deux mil vingt-six, le deux juillet à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur Yassine LAKHNECH, président de l'Université Grenoble Alpes.

Point à l'ordre du jour :

4.4. Débat d'orientation budgétaire

Membres présents : LAKHNECH Yassine, GERRY-VERNIERES Stéphane, PLANUS Emmanuelle, PODEVIN Florence, PROTASSOV Konstantin, SAMUEL Karine, ADAM Véronique, BERNARD Marie-Julie, DANJEAN Vincent, JANIN Rémi, MANDIL Guillaume, MONDET Julie, QUINTON Jean-Charles, WEST Caroline, DELABALLE Anne, FIBRANE Ahmed, FORESTIER Gérard, VAN DER HEIJDE Caroline, DUDEK Milan, WARIN Malo, LABRECHE Samara, DOULAT Léonce, ENJOLRAS Paul, TARGE Boris, BOLZE Catherine, HUGELE Fabrice, RIOLI Virginie, DESPREZ Frédéric, COLL Jean-Luc, BOISTARD Pascal, FEIGNIER Bruno, MAÛR Anne-Marie, DASTARAC Marie, SIMIAND Marie-Christine.

Membres représentés : BARRIERE Florian (donne procuration à GERRY-VERNIERES Stéphane), GAUSSIER Éric (donne procuration à QUINTON Jean-Charles), THIBAUT Pierre (donne procuration à ADAM Véronique), CANTAROGLOU Frédéric (donne procuration à MONDET Julie), MATTMANN Patricia (donne procuration à DANJEAN Vincent), STOMBELLINI Coralie (donne procuration à WARIN Malo), SAKPA Samuel (donne procuration à BOLZE Catherine), TRONTIN-BERTHAUD Sophie (donne procuration à DESPREZ Frédéric).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu l'article 79 des statuts de l'UGA,
Vu le passage en directoire le 12 juin 2026,
Vu le passage en commission permanente le 22 juin 2026,

Considérant la lettre d'orientation budgétaire,

Considérant le débat d'orientation budgétaire ;

Considérant que, sur proposition du Président de l'Université Grenoble Alpes, le conseil d'administration arrête la procédure interne d'élaboration du budget :

Dates	Planning du budget initial de l'exercice 2027
Lundi 22 juin 2026	Commission Permanente (débat d'orientation budgétaire 2027)
Jeudi 2 juillet 2026	Conseil d'Administration (débat d'orientation budgétaire 2027)
Mercredi 19 août 2026	Ouverture d'OSB pour l'UB Recherche
Vendredi 11 septembre 2026	Envoi de la Lettre de cadrage/Notification des dotations/ Ouverture d'OSB pour tout l'établissement
Semaine du 21/09/2026	Notification aux composantes des Projets DGD FORM et des éléments du pack 2 DFCA
Vendredi 2 octobre 2026	Date limite de saisie des BI dans OSB pour les labos de l'UB Rech (étape interne à l'UB Rech) Date limite de remontée des fichiers MS à la DAPRH pour tout l'établissement
Vendredi 16 octobre 2026	Date limite de saisie des propositions de BI 2027 dans OSB
Du lundi 19 octobre au vendredi 6 novembre 2026	Dialogues budgétaires
Vendredi 13 novembre 2026	Finalisation des arbitrages politiques
Du lundi 16 au mardi 24 novembre 2026	Préparation des tableaux réglementaires et de la note ordonnateur du budget
Mercredi 25 novembre 2026	Envoi de la convocation à la Commission Permanente de l'UGA
Vendredi 27 novembre 2026	Date limite réglementaire de transmission du dossier budgétaire à la DRAES (J-16 avant le CA)
Jeudi 3 décembre 2026	Commission Permanente de l'UGA
Mardi 15 décembre 2026	Conseil d'Administration de l'UGA (vote du BI 2027 et déversement dans SIFAC en mode réel)

Considérant qu'à la demande des administrateurs, il est procédé à un vote au moyen de boîtiers ;

Il est proposé au conseil d'administration d'arrêter la procédure interne d'élaboration du budget comme présentée ci-dessus.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	34
Membres représentés	8
Nombre de votants	42
Voix favorables	21
Voix défavorables	21
Abstention	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Après en avoir délibéré le conseil d'administration arrête, à la majorité de ses membres présents et représentés et considérant la voix prépondérante du président, la procédure interne d'élaboration du budget comme présentée ci-dessus.

Publié le : 15/07/2026

Transmis au Rectorat le : 15/07/2026

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 2 juillet 2026

Pour le Président et par délégation,

La directrice générale des services,
Bénédicte CORVAISIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.